

Avis voté en plénière du 28 novembre 2017

# La transition écologique et solidaire à l'échelon local

## Déclaration des groupes des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse et Associations

S'inscrivant dans la continuité de l'Accord de Paris et des Objectifs de développement durable, cet avis vise à favoriser le meilleur déroulement opérationnel de la transition écologique à l'échelon local.

Le CTES peut-il être le nouvel instrument de cette ambition ? Oui, à quelques conditions.

Tout d'abord la responsabilité de l'Etat dont on peut attendre quatre fonctions essentielles :

- qu'il porte une vision stratégique ambitieuse, claire, globale et de long terme, tout en fixant l'horizon et la trajectoire pour l'atteindre ;
- qu'il assure la cohérence globale de toutes les politiques publiques avec les différents impératifs de la transition écologique et cela, entre les échelles géographiques ;
- qu'il soit garant d'une approche partenariale et multi-acteurs ascendante, et du dépassement de la grande complexité des enchevêtrements territoriaux, ainsi que le manque d'articulation ou de clarté dans la répartition des compétences (afin que les CTES s'appuient sur l'existant plutôt que de s'y ajouter comme une nouvelle strate) ;
- qu'il assure les financements nécessaires à la concrétisation des CTES et qui soient à la hauteur des enjeux (création d'un fonds d'amorçage).

Ensuite, concernant le CTES lui-même, oui il doit être porteur d'un véritable projet de territoire (et non d'un « territoire de projets ») comme le précise l'avis, et qui soit bâti autour d'une vision systémique. Nous partageons ainsi sans réserve l'ensemble des conditions cadres posées par l'avis. Deux conditions ont retenu notre attention : un outil pérenne s'articulant avec les schémas et plans existants et offrant une visibilité de long terme aux acteurs et la nécessaire approche intégrée par conséquent dont il faut le doter.

En ce sens, le CTES doit être porteur de cette transformation de la gouvernance publique qu'appelle également l'agenda 2030 du développement durable. Approches territoriales et partenariales, décloisonnement intersectoriel, approches pluri acteurs, participation citoyenne et projection dans le temps long pour anticiper les transformations, pour donner de la prévisibilité aux acteurs économiques et permettre les reconversions nécessaires.

Aussi, nous considérons fondamentale la pleine participation de l'ensemble des parties prenantes dans la définition et l'application des contrats de transition écologique. Cela dans une approche ascendante et co-construite avec les acteurs locaux pour nourrir un diagnostic partagé du territoire avant d'envisager des projets partagés. La pratique des Plans Climat Air Energie Territoriaux peut être citée en exemple dans ce cadre.

Moteurs de la transition écologique, l'expérimentation et l'innovation pratiquées au niveau local gagneraient à être encouragées et développées suivant les atouts spécifiques de chaque territoire.

L'avis a raison également d'insister sur le déploiement indispensable dans les outre-mers, territoires très directement touchés par le changement climatique. Oui, il y a là matière à expérimentation de solutions innovantes pour l'avenir. De ce point de vue, l'avis aurait pu aussi souligner ici les opportunités qu'ouvriraient les CTES en matière de coopération solidaire entre nos territoires ultramarins et d'autres pays insulaires ou partageant les mêmes situations, cela dans l'esprit universel des ODD et de l'Accord de Paris.

Nous souhaitons enfin attirer l'attention sur un point qui ne doit pas être perdu de vue : aucun plan, aucune concertation ne peuvent suffire et durer s'ils ne sont pas portés par une conscience citoyenne solide des nécessités de la transition et d'un changement de comportement individuel et collectif. Aussi, les pouvoirs publics ne doivent-ils pas négliger la part de l'éducation au développement durable et de la formation tout au long de la vie dans ce contexte.

Le soutien aux milliers d'associations qui informent, alertent, sensibilisent, ou éduquent et mettent en dialogue ces problématiques d'intérêt général ne doit pas fléchir. L'ensemble de ces actions œuvrent à l'éveil des consciences, animent le débat démocratique et participent de la transformation concrète de notre société. Ce sont les actions de long terme, moins visibles, mais néanmoins tout aussi importants pour soutenir des Contrats de transition mieux appropriés.

Or les tissus locaux qui portent ces projets sont souvent fragilisés par des revirements publics ou politiques qui cadrent mal avec les enjeux de long terme qu'ils investissent et qui nécessitent stabilité et visibilité au même titre que les CTES.

Aussi, ces actions d'éducation et de formation ne doivent pas être uniquement réservées aux jeunes qui sont « l'avenir », mais doivent être destinées à chaque citoyen qui dispose de plus en plus de leviers pour participer activement à la transition écologique et solidaire.

Pour cet avis traitant d'une des questions essentielles de notre siècle, nos deux groupes souhaitent remercier le Rapporteur et la Section pour le travail réalisé en un temps contraint.

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse ainsi que le groupe des associations ont voté en faveur de l'avis.